



**Frédérique ROLET**  
Co-Secrétaire Générale du SNES-  
FSU

**Nicolas DUVEAU**  
Secrétaire national du SNUEP-FSU

**Serge CHABROL**  
Secrétaire Général du SNEP-FSU

À

**Monsieur Luc CHATEL**  
Ministre de l'Education nationale  
110, rue de Grenelle  
75007 PARIS

Paris, le 31 janvier 2012

Objet : préparation de la mise en œuvre de la loi en débat relative à la résorption de la précarité dans la Fonction publique.

Monsieur le Ministre,

La prochaine publication de la loi relative à la résorption de la précarité dans la Fonction publique rend urgent de mener une concertation approfondie avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives au sein de notre ministère afin que les premières titularisations puissent intervenir à la rentrée 2012.

Vous avez choisi, contrairement aux termes du protocole signé le 31 mars 2011 par le Ministre de la Fonction publique, d'écarter la FSU des concertations en cours ; la FSU est résolue à porter ce refus devant la justice administrative.

Nous souhaitons revenir sur différents points que nous avons développés dans le courrier adressé à Madame la Directrice générale des ressources humaines le 31 mai dernier.

S'agissant des modalités de sélection qui devront être mises en œuvre pour la titularisation, nos syndicats pensent indispensable de prévoir pour l'accès aux corps des certifiés, COPsy, CPE, P-EPS et PLP les deux modalités retenues par la loi, celle de l'examen professionnel et celle du concours réservé.

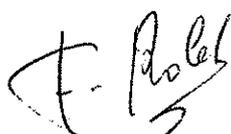
Nos organisations seront particulièrement vigilantes sur le nombre de postes qui seront offerts aux sélections et qui doivent permettre la titularisation de tous les éligibles. Le recensement actuellement opéré par la direction générale des ressources humaines est à cet égard déterminant et nous attirons votre attention sur la mise à l'écart des personnels des GRETA. Cette situation si elle devait perdurer ne peut que déboucher sur la multiplication de contentieux. Par ailleurs, il faudrait compléter ce recensement en faisant apparaître l'ancienneté de chaque agent éligible dans les fonctions d'enseignant, CPE ou Co-psy, sans omettre les périodes de vacances.

Il convient aussi de permettre aux concours internes de jouer tout leur rôle pour la titularisation des contractuels, mais aussi pour l'accès à l'emploi public stable de ceux des assistants d'éducation qui se destinent aux métiers enseignants, d'éducation et d'orientation comme pour la mobilité des fonctionnaires. Les conditions devant respecter ces divers objectifs ne sont aujourd'hui pas réunies pour ceux des concours internes dont l'épreuve d'admissibilité est organisée sous la seule forme de RAEP. Cela devrait se faire à notre sens au moyen d'une épreuve d'admissibilité organisée sous forme optionnelle, offrant aux candidats le choix entre une épreuve de RAEP et celle d'une composition en lien selon le cas avec la discipline ou la spécialité enseignée, avec l'activité professionnelle.

Enfin, les contractuels pâtissent des conditions actuelles de reclassement au moment de la titularisation, qui empêchent la prise en compte de la totalité de l'ancienneté en tant que contractuel, ce qui a conduit par le passé certains d'entre eux à renoncer à la titularisation. Il est urgent de supprimer « la clause butoir » maintenue dans le décret de décembre 1951, alors qu'elle a été supprimée de l'ensemble des autres statuts des fonctionnaires.

En outre, le projet d'abrogation du décret de 1989 organisant le contrat temporaire de vacataire d'enseignement qui devait être présenté à l'automne après son retrait de l'ordre du jour du CTPM du 13 juillet 2011, semble abandonné alors même que la rédaction de la loi du 11 janvier 1984 telle qu'elle est attendue à l'issue de l'actuel débat parlementaire modifiera les dispositions législatives auxquelles ce texte se référerait. Nos organisations regrettent que le retard pris permette à certains recteurs de recourir encore aux vacances.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.



Frédérique ROLET  
SNES-FSU



Nicolas DUVEAU  
SNUEP-FSU



Serge CHABROL  
SNEP- FSU